

OBJET : Circulation et stationnement à Anhee (section Denée)  
Brocante – les 28 et 29 mai 2023



Le Collège communal,  
-Attendu que l'ASBL Salle d'Anjou, organise sa brocante annuelle à ANHEE (section Denée) les 28 et 29 mai 2023 ;  
-Attendu que cette manifestation occupera une grande partie de la voirie publique (Rue Monseu et Place F. de Montpellier) ;  
-Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;  
-Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;  
-Vu l'Art.133, Al.2 et 135, par.2 NLC.

**ARRETE :**

**Art.1°:** Les 28 et 29 mai 2023, de 05.00 à 23.00 heures, la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits Rue Monseu et Place F de Montpellier (ainsi que sur le ballodrome) à ANHEE (section Denée).

Seule la circulation des riverains, des véhicules de secours et des commerçants participant à la brocante est autorisée.

La circulation Rue Tienne Piot sera rétablie dans les deux sens et le stationnement y sera interdit durant ces mêmes périodes.

**Art.2°:** Un itinéraire de déviation sera mis en place via la Rue Haute, la Rue Tienne Piot et la Rue de Maredret.

Responsable de l'organisation : Monsieur Gaëtan Thoron : 0494/57.67.54.

**Art.3°:** Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

**Art.4°:** Copies de la présente sont adressées à Mr le Président du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de DINANT, à Mr le Juge de Police de DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police locale ainsi qu'aux organisateurs de la manifestation.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



ANHEE, le 28/03/2023.

Le Bourgmestre,

Luc Piette.

**PUBLICATION:** Le Bourgmestre certifie que l'Ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la Loi, le 29/03/2023.

Le Bourgmestre,



Luc Piette.